

## COMMUNIQUÉ

---

### Examens professionnels 2020 : l'urgence d'une clarification

Pour le SNUEP-FSU, protéger la santé des élèves et des personnels constitue l'élément prioritaire qui doit guider toute prise de décision au sein du ministère de l'Éducation nationale.

La crise sanitaire d'ampleur que nous traversons nécessite des mesures exceptionnelles qui ont conduit au confinement et aux arbitrages concernant les examens 2020. Le ministre a fait le choix de modifier les modalités d'examen pour l'obtention des diplômes professionnels : baccalauréat, certificat d'aptitude professionnelle, diplôme national du brevet professionnel et diplôme intermédiaire.

Le peu de temps qu'il a consacré aux diplômes professionnels dans sa conférence de presse, alors même qu'ils sont les plus complexes, est révélateur du fait que sa priorité est ailleurs.

Cette nouvelle situation n'a pas pu être anticipée dans la préparation des jeunes. Elle nécessite donc des aménagements précis et nationaux pour éviter injustices et traitements inégaux.

En se limitant à la prise en compte des CCF et du livret scolaire, le ministre laisse un grand flou pour les personnels et les candidat-es. Il y a autant de situations que d'établissements voire d'élèves : CCF non passés ou alors en partie ou encore intégralement. Quelle part de contrôle continu ? Quelle prise en compte des PFMP ? Comment valider des permis ou certaines certifications et habilitations obligatoires pour l'obtention du diplôme ?

Le SNUEP-FSU exige une clarification rapide des modalités d'examens qui doivent être cadrées nationalement pour éviter des aménagements locaux sources de pressions sur les personnels et d'inégalités pour les jeunes.

Concernant la prise en compte de l'assiduité : ce sont des paroles. Elles ne peuvent se concrétiser en lycée professionnel puisque l'origine du décrochage scolaire, fortement amplifié par l'enseignement à distance, est bien plus complexe qu'une simple crainte d'obtenir ou pas un diplôme. Le SNUEP-FSU refuse donc toute prise en compte de l'assiduité dans l'obtention des diplômes professionnels.

Pour le SNUEP-FSU, c'est bien la pandémie qui introduit l'impossibilité de maintenir les examens. En aucun cas cette mesure exceptionnelle ne doit, à l'avenir, devenir une règle.